

GRILLES SALAIRES APPRENTI(E)S COIFFURE

(+2% par rapport aux taux légaux)

Sur la base de 35 heures soit 151,67 heures.

SMIC Mensuel Brut au 01/01/2024 =

1 766,92 €

*= NET car quasiment pas de charges sur les apprenti(e)s

CAP *

	de 16 à 17 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans		26 ans et plus	
	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
1e année	29%	512,41 €	45%	795,11 €	55%	971,81 €	100%	1 766,92 €
2e année	41%	724,44 €	53%	936,47 €	63%	1 113,16 €	100%	1 766,92 €
3e année	57%	1 007,14 €	69%	1 219,17 €	80%	1 413,54 €	100%	1 766,92 €

MC (majoration +15%)

	de 16 à 17 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans		26 ans et plus	
	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
en 1 an	54%	954,14 €	66%	1 166,17 €	76%	1 342,86 €	100%	1 766,92 €

BP *

	de 16 à 17 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans		26 ans et plus	
	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
1e année	57%	1 007,14 €	67%	1 183,84 €	80%	1 413,54 €	100%	1 766,92 €
2e année	67%	1 183,84 €	77%	1 360,53 €	80%	1 413,54 €	100%	1 766,92 €

* ATTENTION

BP	Lorsqu'un(e) apprenti(e) conclut un nouveau contrat d'apprentissage, sa rémunération est au moins égale à celle qu'il(elle) percevait lors de la dernière année d'exécution du contrat précédent (= dernier salaire de CAP/MC)
Formation en 1 an	Lorsqu'un(e) apprenti(e) a une réduction de formation et conclut un contrat d'apprentissage d'un an, sa rémunération correspond à celle de dernière année de formation.

EXEMPLE

Apprenti(e) CAP moins de 18 ans				
	Salaire		Aides	Coût Total
1e année	512,41 €	12 mois	6 148,88 €	148,88 €
2e année	724,44 €	12 mois	8 693,25 €	8 693,25 €
Coût total sur 2 ans (soit par mois)				8 842,13 €
				368,42 €

Le montant de l'aide unique est dégressif :

6000 € maximum pour la 1e année d'exécution du contrat d'apprentissage ;

0 € pour la 2e année d'exécution du contrat d'apprentissage ;

0 € pour la 3e année d'exécution du contrat d'apprentissage.

Attention, à gérer depuis votre portail SYLAE <https://sylae.asp-public.fr/sylae/>